

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 7 avril 2015, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est absent : Paul-André Bégin, conseiller.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane Vigneault, responsable des loisirs et Constant Roberge, directeur des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
 - Achat de défibrillateurs
 - Entretien et fertilisation du terrain de soccer
 - Demande de fermeture de rues
- F) Varia
 - Présentation des états financiers 2014
 - Délégation de sorties
 - Dérogation mineure de Denis Cantin et als
 - Dérogation mineure de Jean Marcoux et Josée Houle
 - Dérogation mineure de Jean-Denis Gingras et Jeannine Gingras
 - Réclamation de Bell
 - Patrouille nautique
 - Rencontre d'informations pour la patrouille nautique
 - Stratégie *On vise dans le 1000*
 - Règlement concernant la tarification des services de loisirs
 - Autorisation à Johanne Magas et Ulises Avila pour opérer la cantine
 - Représentant nommé au c.a. de l'OMH de Saint-Ferdinand
 - Représentante élue au c.a. du l'OMH de Saint-Ferdinand
 - Entente relative au déneigement de certains chemins municipaux
 - Demande de soumissions « installation de la borne de recharge »
 - Demande de soumissions « MG20 »
 - Demande de soumissions « MG20B »
 - Demande de soumissions « pierre 2 pouces net »
 - Demande de soumissions « location niveleuse »
 - Demande de prix de machineries
 - Calcium
 - Procès-verbal de correction du règlement d'emprunt no 2014-140
 - Avis de motion : modification au règlement d'emprunt no 2014-140
 - Avis de motion : modification au règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no 209 de l'ex-Bernierville
 - Résolution pour désigner le président de l'assemblée de consultation
 - Soumissions « vidange des fosses septiques »
 - Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture
 - Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable
 - Invitation de la Corporation de développement communautaire de l'Érable
 - Invitation rencontre sur les matières résiduelles
 - Achat de fleurs pour les lieux publics
 - Remboursement comptant de la dette à long terme (règlement no 2008-86)

- Annulation d'un solde résiduaire
- Mandat à un notaire – servitude pour tuyau eaux pluviales
- Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire
- Guide de l'Association du lac William
- Demande d'appui Jonathan Allaire et Maud Douville (CPTAQ)
- Demande d'appui Judith Couture (CPTAQ)
- Ventilation à l'hôtel de ville

- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2015-04-82 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-83 Interversiion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-84 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 23 mars 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et le procès-verbal de la séance spéciale du 23 mars 2015 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 10 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2015-04-85 Rapport des loisirs

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport des loisirs de mars 2015 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-86 Achat d'un défibrillateur

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur auprès de Dallaire Médical inc. au prix de 1 673 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-87 Entretien et fertilisation du terrain de soccer

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir l'offre de Brisson Paysagiste pour la fertilisation et le dépistage d'insectes pour le terrain de soccer au prix de 1 300 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-88

Fermeture de rues

Attendu que les Loisirs de Saint-Ferdinand organisent une course dans les rues du village dans le cadre de la Tournée des couleurs le 26 septembre 2015;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser la fermeture, entre 8h00 et 12h00 le 26 septembre 2015, des rues suivantes :

- rue Principale : du presbytère jusqu'au restaurant L'Oriental;
- rue Labbé : toute sa longueur;
- Côte de l'Église : de la rue Labbé à la rue Principale;
- rue Notre-Dame : de la Côte de l'Église jusqu'à la montée du Centre Gaston Roy. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-89

États financiers 2014

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2014 de la municipalité de Saint-Ferdinand tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-90

Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
V.Labranche	évaluation	Plessisville	2015-04-02
B. Barlow	CABÉ	Plessisville	2015-04-16
R. Croteau	Comité éoliennes	Plessisville	2015-04-09
R. Croteau	PIIRL	Plessisville	2015-04-15
R. Croteau	matières résiduel.	Plessisville	2015-04-22
R. Croteau	CLDÉ	Plessisville	2015-04-28

2015-04-91

Dérogation mineure de Denis Cantin et als

Attendu que Denis Cantin et als ont déposé une demande de dérogation mineure pour la rénovation d'un chalet sur techno-pieux au 6370, 32^e rue du Domaine du Lac (lots nos 650-10 et 650-20, canton d'Halifax);

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Denis Cantin et als pour le 6370, 32^e rue du Domaine du Lac, savoir : en acceptant la rénovation du chalet existant sur pieux avec obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace sous le chalet afin de camoufler le vide créé et les pieux de soutien. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-92

Dérogation mineure de Jean Marcoux et Josée Houle

Attendu que Jean Marcoux et Josée Houle ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un cabanon, au 5230 route du Domaine du Lac (lot no 623A-32, canton d'Halifax), d'une hauteur de 22 pieds au lieu de 16 pieds à une distance de 8,5 pieds du bâtiment principal au lieu de 10 pieds tel que permis par le règlement en vigueur;

Attendu que le système d'épuration du 5230 route du Domaine du Lac empiète sur l'emprise du chemin municipal;

Attendu que cet empiètement n'est pas conforme;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Jean Marcoux et Josée Houle pour le 5230 route du Domaine du Lac avec conditions, savoir : en acceptant la construction d'un cabanon inhabitable de 22 pieds de hauteur et ce, à une distance de 8,5 pieds du bâtiment principal sur le terrain du chalet aux conditions suivantes :

- Obligation de régulariser l'implantation du système d'épuration construit sur l'emprise du chemin municipal par une servitude notariée valide tant et aussi longtemps que ledit système d'épuration sera conforme;
- Obligation de payer tous les frais (arpenteur, notaire, etc.) pour ladite servitude;
- Obligation de reconstruire un système d'épuration entièrement sur la propriété du 5230 route du Domaine du Lac (lot no 623A-32, canton d'Halifax) si une modification ou un nouveau système est requis.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-93

Dérogation mineure de Jean-Denis et Jeannine Gingras

Attendu que Jean-Denis Gingras et Jeannine Gingras ont déposé une demande de dérogation mineure pour diviser le terrain (lot no 621-P, canton d'Halifax) situé au 3410 rue Principale pour pouvoir devenir seul propriétaire de son emplacement pour faciliter la succession future;

Attendu que la superficie des deux terrains créés par la division du lot sera de 349,2 mètres carrés chacun, au lieu de 2 000 mètres carrés pour un terrain desservi par un service municipal tel que requis dans le règlement d'urbanisme en vigueur;

Attendu que le bâtiment existant sur ledit terrain est situé dans une zone dont l'usage est « résidentiel unifamilial isolé » et que les jumelés sont interdits;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de refuser la dérogation mineure de Jean-Denis Gingras et Jeannine Gingras, 3410 rue Principale, de diviser le terrain (lot no 621-P, canton d'Halifax) en deux terrains distincts pour la raison que cette dérogation est majeure (1650,8 mètres carrés) et entraîne un changement d'usage de résidentiel isolé à jumelé ce qui est interdit par dérogation mineure et dans le règlement d'urbanisme en vigueur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-94

Réclamation de Bell

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu de payer à Bell Aliant la somme de 997.66 \$ pour leur réclamation RN8763 relative à des dommages causés à leurs installations téléphoniques le 30 octobre 2014 au 224, 6^e Rang. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-95

Patrouille nautique

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise Michèle Lacroix, directrice générale adjointe, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la patrouille nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour atteindre

l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-96

Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction à partir du 18 juin 2015 et ce, jusqu'au 3 septembre 2015 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Fanie Lamontagne Bêty
992 rang Saint-Georges
Ste-Agathe de Lotbinière
G0S 2A0

Myriam Lachance
95 rue St-Cyr
Thetford Mines
G6G 7R4

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que, par la présente résolution, la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-97

Rencontre d'informations pour la patrouille nautique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Michèle Lacroix, directrice générale adjointe à assister à la rencontre d'informations relative à la patrouille nautique qui aura lieu le 28 avril

2015 à Magog et de défrayer les frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-98

Stratégie On vise dans le 1000

Attendu que le Sommet sur la croissance démographique avait pour objectifs :

- De sensibiliser les acteurs locaux aux impacts négatifs (présents et futurs) d'une décroissance démographique continue dans la MRC de l'Érable (gravité de la situation);
- D'arrimer les différentes ressources et intervenants de l'Érable par rapport aux actions à prendre;
- D'inciter les participants à prendre des engagements collectifs et individuels dans le but d'accueillir 1000 nouvelles personnes sur notre territoire d'ici 2020.

Attendu que la Stratégie *On vise dans le 1000*, faisant suite au Sommet, est en vigueur de 2015 à 2020 et propose des pistes d'action articulées autour de l'importance de :

- Démontrer et favoriser le dynamisme du milieu;
- Miser sur les services de proximité et de soins de santé;
- Diversifier l'industrie agricole et l'occupation du territoire;
- Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre et la rétention des jeunes;
- Structurer le processus d'accueil des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes;
- Assurer le maintien et la concertation intersectorielle.

Attendu la nécessité de favoriser la croissance démographique et par le fait même l'avenir socioéconomique du territoire de l'Érable;

Attendu le besoin d'être proactif dans le développement du territoire;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à faire preuve de leadership dans l'atteinte des objectifs du Sommet sur son territoire en posant les gestes suivants :

- Revoir et accroître les programmes d'incitatifs à l'accès résidentiel pour les jeunes familles;
- Entamer une réflexion sur les moyens à développer pour permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie;
- Revoir et accroître le nombre d'activités culturelles, de sport et de loisir offertes en semaine après les heures de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-99

Adoption du règlement no 2015-142 concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter le règlement no 2015-142

concernant la tarification des services de loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2015-142

Règlement concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que ce conseil désire établir différents tarifs pour l'utilisation des équipements, des terrains et des locaux du service des sports, des loisirs et de la culture;

Attendu que le conseil municipal a le pouvoir d'imposer lesdits tarifs en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du Code municipal par Renée Vigneault, conseillère, lors de la séance spéciale du conseil tenue le 23 mars 2015;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent :

Résident : toute personne physique ayant son domicile légal à Saint-Ferdinand;

Abonné extérieur : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand mais qui paie des taxes municipales à Saint-Ferdinand (incluant la famille immédiate ayant son domicile au même endroit);

Non-résident : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand.

Article 3 : TERRAIN DE BALLE

Les tarifs suivants sont établis pour l'utilisation du terrain de balle :

Tournoi du vendredi soir au dimanche soir :	200 \$
Saison :	15 \$/1.5 heure
Jour :	100 \$
Tournoi de pétanque FADOQ :	100 \$
Saison : Maison de Jeunes :	10 \$/1.5 heure

Article 4 : TERRAINS DE JEUX ET CAMPS DE JOUR

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux terrains de jeux et camps de jour :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel :	50 \$
Temps plein :	85 \$
Escompte à compter du 2 ^e enfant inscrit à temps plein	10 \$
Escompte à compter du 2 ^e enfant inscrit à temps partiel	5 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril :	10 \$
Entre le 1 ^{er} juin et le 20 juin :	20 \$
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) :	30 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux terrains de jeux et camps de jour est le double du tarif prévu pour cette activité.

Services de garde :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel (3 jours/semaine) :	
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir :	40 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir :	35 \$
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU	
le soir (entre 16h00 et 17h30):	20 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) :	17.50 \$

Temps complet (5 jours/semaine) :	
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir :	60 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir :	55 \$
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU	
le soir (entre 16h00 et 17h30):	30 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) :	27.50 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril :	10 \$
Entre le 1 ^{er} juin et le 20 juin :	20 \$
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) :	30 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux services de garde est le double du tarif prévu pour cette activité.

Article 5 : BALLE MOLLE

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de balle molle :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 8 à 15 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$
Les jeunes de 5 à 7 ans :	20 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	15 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 8 à 15 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Un tarif de 20 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 5 à 7 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 6 : SOCCER

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de soccer :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 4 à 15 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 15 ans au soccer en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 7 : LOCATION DE GLACE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de glace :

Pour les résidents :	45 \$/heure
Pour les abonnés extérieurs :	45 \$/heure
Pour les non-résidents :	70 \$/heure
Pour la Maison de Jeunes :	40 \$/heure

Article 8 : HOCKEY

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 6 à 12 ans au hockey en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 9 : INITIATION AU PATINAGE

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 4 à 10 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 10 ans à l'initiation au patinage en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 10 : PATINOIRE EXTÉRIEURE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de la patinoire extérieure pour le deck hockey :

Pour les résidents :	15 \$/1.5 heure
Pour les abonnés extérieurs :	15 \$/1.5 heure
Pour les non-résidents :	20 \$/1.5 heure
Pour la Maison de Jeunes :	10 \$/1.5 heure

Article 11 : DECK HOCKEY

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans :	10 \$
---------------------------------	-------

Pour les non-résidents :

Un tarif de 10 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 6 à 12 ans au deck hockey en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 12 : TERRAIN DE PÉTANQUE

Les tarifs suivants sont établis pour la location du terrain de pétanque :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour un après-midi ou une soirée :	15 \$
Pour une joute familiale :	gratuit
Pour la Maison de Jeunes :	10 \$

Pour les non-résidents :

Pour un après-midi ou une soirée :	20 \$
------------------------------------	-------

Article 13 : BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs d'abonnement suivants sont établis pour la bibliothèque Onil-Garneau :

Pour les résidents :	gratuit
Pour les abonnés extérieurs :	gratuit

Pour les non résidents :

Un tarif de 100 \$ est établi pour l'abonnement d'un non-résident à la bibliothèque Onil-Garneau en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 14 :

Les tarifs d'abonnement aux activités sont remis aux comités responsables de l'organisation de l'activité.

Les tarifs supplémentaires pour l'abonnement d'un non-résident sont remis à la municipalité.

Article 15 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 23 mars 2015

Adoption : 7 avril 2015

Publication :

2015-04-100

Autorisation à Johanne Magas et Ulises Avila pour opérer la cantine

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Johanne Magas et Ulises Avila à opérer une cantine au 625 rue Principale pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 et d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer l'entente quant à l'utilisation de la descente de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-101

Représentant nommé au c.a. de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de nommer Gérard Lessard comme représentant de la municipalité au sein du conseil

d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand pour trois ans à compter du 7 avril 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-102 Représentante au c.a. de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de nommer Renée Vigneault représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand pour trois ans à compter du 7 avril 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-103 Entente relative au déneigement de certains chemins municipaux

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil municipal renouvelle l'entente intitulée *Entente relative au déneigement de certains chemins municipaux*, et autorise monsieur Rosaire Croteau, maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sylvie Tardif, à signer ledit renouvellement. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et M. Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2015-04-104 Demande de soumissions « installation de la borne de recharge

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour l'installation de la borne de recharge électrique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-105 Demande de soumissions « MG20 »

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 1 800 tonnes métriques de MG20, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 5 mai 2015. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 5 mai 2015, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-106 Demande de soumissions « MG20B »

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Bernard Barlow et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la

secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 8 250 tonnes métriques de MG20B, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 5 mai 2015. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 5 mai 2015, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-107 Demande de soumissions « pierre 2 pouces net »

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques d'agrégats de pierre concassée 2 pouces net, pour l'entretien général des routes, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 5 mai 2015. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 5 mai 2015, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-108 Demande de soumissions « location niveleuse »

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de demander des soumissions sur invitation aux entrepreneurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour les services, **sur demande seulement du contremaître des travaux publics**, d'une niveleuse avec opérateur de 5 ans et plus d'expérience pour l'entretien général des chemins pour la période d'avril à décembre 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-109 Demande de prix de machineries

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu de demander à Transport Jean-Guy Breton inc., Excavations Pascal Binette et Excavation Gravière Lamontagne de fournir à la municipalité une liste de prix pour l'année 2015 de toute leur machinerie incluant l'opérateur d'expérience de 2 ans et plus et les dépenses incidentes pour les travaux, **sur demande**, d'entretien général des chemins. Cette demande ne fait pas partie d'un processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Départ du contremaître des travaux publics.

2015-04-110 Procès-verbal de correction - règlement d'emprunt 2014-140

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une correction au règlement d'emprunt 2014-140;

Attendu que conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 2014-140 de la municipalité de Saint-Ferdinand, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Au premier alinéa de l'article 6. du règlement, après les mots « bassin de taxation décrit à l'annexe », on devrait lire « C » au lieu de « B ».

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'entériner la modification au règlement numéro 2014-140 tel que ci-haut décrit. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF À DES TRAVAUX DE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - SECTEUR VIANNEY

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un amendement au règlement relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney.

L'amendement concerne une modification à l'aliéna 6. du règlement no 2014-140 et relatif aux intérêts et au remboursement pour y inclure dans le bassin de taxation les immeubles non-imposables.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2015-143 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 209 DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE BERNIERVILLE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA DÉFINITION D'HABITATION MOBILE

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville, lequel a pour objet :

REPLACER au chapitre 1, au point 1.5 Terminologie, la définition de HABITATION MOBILE (maison mobile) par celle-ci :

HABITATION MOBILE (maison mobile/modulaire à section unique)

Habitation unifamiliale, fabriquée à l'usine, conçue pour être habitée à longueur d'année; transportable vers sa destination finale en une seule unité, sur une remorque ou à l'aide d'un système de roues amovibles ou non; munie des installations nécessaires pour la relier aux services publics et pouvant être installée sur des roues, bloc, piliers, pilotis, poteaux, poutres, vérins ou sur des fondations.

2015-04-111

Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no 209 de l'ex-Bernierville

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le projet de règlement no 2015-143 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-municipalité de Bernierville.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 avril 2015 à la salle du conseil située au 821 rue Principale à 19 heures.

3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution et annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-112

Désignation du président de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2015-143 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-municipalité de Bernierville et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-113

Vidange des boues des installations septiques

Attendu que la municipalité a été en soumission sur invitation pour la collecte et le transport des boues des installations septiques sur tout le territoire de la municipalité de St-Ferdinand;

Attendu que la municipalité avait invité 3 entreprises et qu'elle n'a reçu qu'une soumission;

Attendu que la soumission reçue est conforme;

Attendu que cette résolution fera acte de contrat et que tous les documents ayant servis pour la soumission font partie intégrante du contrat comme si les documents y étaient reproduits;

Attendu que cette résolution prendra effet lorsque les documents tels que demandés dans la section H « Garanties et assurances » du document Cahier des charges seront reçus et conformes et ce, dans un délai de 15 jours suivant la réception de ladite résolution;

Attendu que le prix demandé est un prix unitaire pour chaque catégorie, soit vidange sélective, vidange périodique et vidange totale ce qui donne 3 catégories et que le nombre d'installations peut varier d'une année à une autre ainsi que la catégorie qui peut être modifiée suite à une nouvelle installation et/ou une modification;

Attendu que le prix pour chaque catégorie est établi pour 4 ans et qu'il est décrit ainsi :

Catégorie 1 - vidange sélective	=	74.74\$ taxes incluses
Catégorie 2 - vidange totale	=	80.49\$ taxes incluses
Catégorie 3 - vidange périodique	=	80.49\$ taxes incluses

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu de mandater l'entreprise Sani-Thetford (2000) inc. pour la collecte et le transport des boues des installations septiques sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand et ce, pour les années 2015-2016-2017-2018. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-114

Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du

Québec pour 2015 et de défrayer les frais d'adhésion de 90 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-115 Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser Bernard Barlow, accompagné, à représenter le conseil municipal à la Soirée Gala Hommage aux bénévoles qui aura lieu à Plessisville le 16 avril 2015 et de défrayer le coût des billets de 25 \$ par personne et autres frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-116 Corporation de développement communautaire de l'Érable

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire et les conseillers à assister au cocktail dînatoire de la Corporation de développement communautaire de l'Érable qui aura lieu à Sainte-Sophie d'Halifax le 21 mai 2015 et de défrayer les frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-117 Rencontre sur les matières résiduelles

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser le maire et deux conseillers à assister à la rencontre sur les matières résiduelles qui aura lieu à Plessisville le 22 avril 2015 et de défrayer les frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-118 Achat de fleurs pour les lieux publics

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter la soumission de Fleuriste Gisèle au coût d'environ 1 075 \$ (taxes en sus) pour les arrangements de fleurs à la caserne et des boîtes à fleurs au pied de la Côte de l'Église et du belvédère de la marina ainsi qu'au centre municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-119 Remboursement comptant de la dette à long terme (règlement no 2008-86)

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'affecter le solde disponible de 22 164 \$ plus les intérêts de 3 152 \$ en remboursement de la dette à long terme lors du refinancement de l'emprunt (règlement no 2008-86). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-120 Annulation d'un solde résiduaire

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2012-121 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 112 500 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 86 760 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2012-121 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2012-121 soit réduit de 199 260 \$ à 112 500 \$

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-121 Mandat à un notaire - servitude conduite eaux pluviales

Attendu qu'une conduite d'eaux pluviales est située sur une partie des lots 331-9-2 et 331-12, rang 7, canton d'Halifax;

Attendu que la conduite d'eaux pluviales étant toujours nécessaire, la municipalité veut régulariser la situation en créant une servitude permanente conforme et en l'inscrivant au bureau de la publicité des droits;

Attendu qu'il est nécessaire de signer un contrat notarié de servitude;

Attendu que le contrat notarié de servitude sera rédigé selon les ententes signées telles que déjà présentées aux parties;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services d'un notaire et payer les frais encourus pour une servitude permanente avec les propriétaires des lots 331-9-2 et 331-12, rang 7, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-122 Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu de verser une aide financière de 70 \$ à la Polyvalente La Samare pour la participation de 2 étudiants de Saint-Ferdinand au projet « Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-123 Guide de l'Association du lac William

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser 300 \$ à l'Association du lac William inc. pour une publicité dans leur guide 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-124 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Jonathan Allaire et Maud Douville

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que la demande consiste à modifier l'emplacement du terrain autorisé par la CPTAQ dans la décision no 404110, daté du 27 mars 2013, permettant d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 3 000 mètres carrés sur la partie du lot no 285 et 286-P, rang 6, canton d'Halifax pour la construction d'une résidence afin de faciliter l'utilisation actuelle et future de la propriété soit l'exploitation des activités agricoles;

Attendu que selon les propriétaires, la relocalisation du terrain favorisera une meilleure orientation de la maison, permettra de conserver le réseau électrique basse tension

de la cabane à sucre, évitera de déboiser une partie de la plantation d'épinettes et de conserver une plus grande zone tampon avec l'usine d'embouteillage;

Attendu que l'utilisation actuelle de l'emplacement visé comprend un chemin d'accès, un terrain en friche;

Attendu que le terrain visé est situé entre une utilisation commerciale soit une usine d'embouteillage et Les carrières de Saint-Ferdinand Inc.

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35 terrains prêts à être construits;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Jonathan Allaire et Maud Douville auprès de la CPTAQ visant à modifier l'emplacement du terrain autorisé par la CPTAQ dans la décision no 404110 pour obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie de 3 000 mètres carrés sur une partie des lot 285 et 286-P, rang 6, canton d'Halifax pour des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'une résidence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-125

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Judith Couture

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que la demande faite auprès de la CPTAQ est pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 92, rang 3, canton d'Halifax soit pour permettre l'activité commerciale de pêche à l'étang sur une superficie de 5000 m²;

Attendu que le lac qui sera utilisé pour pratiquer cette activité est déjà existant;

Attendu qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles et la production animale avoisinantes;

Attendu qu'après analyse de la demande, l'inspecteur en bâtiments et environnement confirme que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Mme Judith Couture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et visant à obtenir l'autorisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 92, rang 3, canton d'Halifax pour permettre la pêche à l'étang sur une superficie de 5000 m². Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-126 Ventilation à l'hôtel de ville

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter l'offre d'Atelier PG Jacques pour les travaux de ventilation à l'hôtel de ville suivants :

- Installation d'une nouvelle zone pour la réception et installation d'une nouvelle branche de ventilation pour un montant de 2 213 \$ (taxes en sus);
- Remplacement du ventilateur de la salle informatique qui est brisé et réparation du volet bypass pour un montant de 570.50 \$ (taxes en sus);
- Remplacement de l'unité au toit pour un montant de 11 182 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-127 Rapport d'environnement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mars 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-128 Rencontre du CDPE - inspectrice en environnement et permis

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis à assister à la réunion du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand qui aura lieu le 22 avril 2015 à 19h00 à Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-129 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport de voirie de mars 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 5 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2015-04-130 Présentation des comptes

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Bernard Barlow et résolu de payer les comptes du mois de mars 2015 tels que présentés pour un montant de 275 465.47 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-04-131 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu que la présente séance soit levée à 21h15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière